

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2782

17 décembre 2010

SOMMAIRE

Adapam S.A.	133497	Obelix S.A.	133530
Adapam S.A.	133536	Oceanic Real Estate Investments S.A. ...	133529
Agiofin Holding S.A.	133536	Patikop S.A.	133534
Alliance Atlantis International Television Distribution	133533	Property Augsburg S.à r.l.	133530
AMO Holding 14 S.A.	133536	Property Bamberg/München S.à r.l.	133530
FI Capital Luxembourg S.A.	133495	Property Gelsenkirchen S.à r.l.	133531
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l.	133529	Property Hof S.à r.l.	133531
Folinvest S.A.	133496	Property Langenfeld S.à r.l.	133532
Hasparen S.A.	133496	Property Siegen S.à r.l.	133532
Holpar S.A.	133526	Property Trier S.à r.l.	133532
H.R. Participations S.A.	133496	Property Weinheim S.à r.l.	133533
Inari Conseils S.A.	133490	Property Würzburg S.à r.l.	133534
IN Holdings I S.à r.l.	133531	PSAT Luxco S.à.r.l.	133497
International Housing Solutions S.à r.l. ...	133505	Red 2 S.à r.l.	133534
LSA Re	133527	SAROMA invest	133535
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	133527	Seth Management S.à r.l.	133490
Milnown Lux s.à r.l.	133533	Sifrabel S.A.	133535
Momo International S.A.	133528	Silit S.A.	133535
Momo International S.A.	133528	Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A. ...	133536
Momo International S.A.	133529	Stâd a Land	133527
Momo International S.A.	133527	Stedalux S.A.	133495
Monarchy Enterprises S.à r.l.	133526	Temenos Luxembourg S.A.	133535
Monitor-IT S.A.	133528	Trivisa S.A.	133511
Obegi Chemicals Group S.A.	133529	White Tower S.A., SPF	133518

**Inari Conseils S.A., Société Anonyme,
(anc. Seth Management S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.927.

L'an deux mille dix,

Le dix-neuf octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"HORUS GROUP S.A.", anciennement "HORUS S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 132.788,

représentée par son administrateur unique Monsieur Alain MARSCHALLIK, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "HORUS GROUP S.A.", prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "SETH MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, constituée sous la dénomination sociale de "SETH S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2695 du 23 novembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 587 du 8 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 132.927, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

La valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes est supprimée.

Deuxième résolution:

Le capital social est augmenté à concurrence de cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 137.500,00), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00), par la création et l'émission de neuf cents (900) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital est réalisée comme suit:

1) huit cents (800) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "HORUS GROUP S.A.", prénommée, pour un montant total de cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 122.500,00).

Les huit cents (800) parts sociales nouvelles ont été libérées de la façon suivante:

a) par incorporation au capital social de bénéfices non distribués, à concurrence de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,00).

b) par conversion du compte courant associé à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,00).

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels non audités arrêtés au 31 décembre 2009 de la société et d'une situation comptable intérimaire de la société au 31 août 2010.

Ces documents, après avoir été paraphés «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

2) cent (100) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Monsieur Guy CHASSIGNON, directeur général, demeurant à professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution:

Ensuite, les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi en date du 4 octobre 2010 par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société "TEAM AUDIT S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, ce qui suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de SETH MANAGEMENT S.à r.l. lors de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions."

Ce rapport, signé "ne varietur", restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution:

Les mille (1.000) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont remplacées par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune, et attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Cinquième résolution:

La dénomination sociale de la société est modifiée en "INARI CONSEILS S.A."

Sixième résolution:

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet principal le conseil économique de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Septième résolution:

Les associés décident d'accepter la démission du gérant, à savoir Monsieur Alain MARSCHALLIK, prénommé, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INARI CONSEILS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet principal le conseil économique de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont uniquement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Tout commissaire sortant est rééligible.

Dans le cas où la société dépasserait les critères requis par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Guy CHASSIGNON, prénommé,
- b) Monsieur Alain MARSCHALLIK, prénommé,
- c) "HORUS GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 132.788, représentée par Monsieur Alain MARSCHALLIK, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Dixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer commissaire de la société "LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 83.527.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Onzième résolution:

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la société Monsieur Alain MARSCHALLIK, prénommé.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

133495

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration

Le(s) représentant(s) de l'(des) actionnaire(s), agissant en lieu et place et au nom de l'/des actionnaire(s) souscripteur(s) à l'augmentation de capital, déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Marschallik, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2010. Relation LAC / 2010 / 46456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151928/289.

(100174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 novembre 2010

La démission de Monsieur Giovanni Garcea de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Lara Nasato, employée privé, née le 01.03.1984, à Montebelluna (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Sienna mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Lara Nasato / Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010152057/18.

(100174261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social en date du 19 avril 2010

Les mandats d'administrateur de

- M. MLADENOVIC Danko, demeurant à B-2900 Schoten, 19, Gagelbaan
- M. VASSEUR Alain, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer
- M. DINGJAN Adrianus, demeurant à B-2970 Schilde, 68/2 Turnhoutsebaan

sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. MLADENOVIC Danko, demeurant à B-2900 Schoten, 19, Gagelbaan est renouvelé pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Triple A Consulting S.A., no registre B 61417 avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2 rue Millegassel, est renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour STEDALUX S.A.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2010153469/23.

(100175598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Folinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.491.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152059/14.

(100174150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

H.R. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.639.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152060/14.

(100174217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Hasparen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.502.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152061/14.

(100174153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Adapam S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAPAM S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152148/12.

(100174962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

PSAT Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 156.687.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Providence Equity Partners VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416,

represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10th November 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PSAT Luxco S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PSAT Luxco S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand shares (20,000) with a nominal value of one US Dollars (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date

of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends 31st on December of the same year save for the first accounting year 31st which shall commence on the day of incorporation and end on December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price(USD)
Providence Equity Partners VI International L.P.	20,000	USD 20,000
Total	20,000	USD 20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- George Richard Cobleigh, Manager, residing at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, USA, born on 4 December 1962, in Connecticut, USA;
- Michael Robert Kidd, Manager, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 18 April 1960 in Basingstoke, England;
- Sinisa Krnic, Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and
- Claude Larbière, Finance Director, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Providence Equity Partners VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro CR19197, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Cayman et inscrite au Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-181416,

représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 10 novembre 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PSAT Luxco S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PSAT Luxco S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou

entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions.

Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Providence Equity Partners VI International L.P.	20.000	USD 20.000
Total	20.000	USD 20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- George Richard Cobleigh, Gérant, demeurant au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962 à Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;

- Michael Robert Kidd, Gérant, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre;

- Sinisa Krnic, Gérant, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et

- Claude Larbière, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de quoi, nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49654. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151873/454.

(100174360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October,
Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the company INTERNATIONAL HOUSING SOLUTIONS S.à r.l., a private limited company ("Société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.747, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg, on September 2, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 30, 2005, number 1478, which articles of incorporation have been lastly amended by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 9, 2007, number 342 (hereafter the "Company").

The extraordinary general meeting was opened at 4.15 p.m. by Mr. Cathal CONATY, businessman, residing in Berlin, Germany, acting as Chairman.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Jeff MULLER, Senior Vice President MNIMAE, residing in Tampa, Florida (USA).

The board having been constituted as above, the Chairman exposed and requested the undersigned notary to record as follows:

I) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1.Modification of the first and the third paragraphs of article 7 of the articles of association of the Company;
- 2.Acknowledgment that the company MMA FINANCIAL INTERNATIONAL, LLC currently holds 82% of the corporate capital of the Company;
- 3.Decision to abolish the existing distinction between the A, B and C classes of directors;
- 4.Modification of articles 13, 14 and 17 of the articles of association of the Company so as to reflect the abolition of categories of directors;
- 5.Changes to the board of directors: resignations, discharge and appointment of directors;
- 6.Miscellaneous.

II) The present meeting has been called by convening notices sent by recorded mail on 21 September 2010 to all the shareholders of the Company.

Copies of the convening notices have been made available by the board of the meeting to the shareholders.

III) The shareholders present or represented and the number of shares represented at the General Meeting are shown on an attendance list which was signed by the shareholders present and the respective proxies of the shareholders represented. The said proxies of the represented shareholders together with the attendance list, having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) The attendance list shows that two shareholders holding more than the required three quarters (3/4) of the issued share capital of the Company are present or represented at the present meeting. The two other shareholders namely Mr Frank Gormley and Ronan King are participating in the meeting by conference call (in conformity with article 7 of the Articles of Incorporation) after having been duly identified by the members of the board.

The meeting is held validly and can decide on all items in the agenda.

Having in consideration the best interest of the Company, the General Meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to modify the first and the third paragraphs of article 7 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

“ **Art. 7. General meeting of shareholders.** An annual meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg on such date and at such time as may be designated from time to time by the Board but not later than six months after the closing of the fiscal year.

(...)

The Company shall give at least ten (10) business days' notice in writing of any shareholders' meeting to each Shareholder entitled to vote at such meeting together with an agenda specifying the business to be transacted.”

Second resolution

The General Meeting acknowledged that MMA FINANCIAL INTERNATIONAL, LLC, a limited liability company formed under the laws of the State of Maryland and having its principal office at 33 N. Garden Ave, Suite 1200, Clearwater, Florida, USA, currently holds eight thousand two hundred and two (8,202) shares having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), being 82.02 % of the corporate capital of the Company.

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Third resolution

The General Meeting resolved to abolish the distinction between the A, B and C classes of directors.

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to modify article 13 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 13. Board of Directors.** The company is managed by a board of Directors composed of a maximum number of seven (7) Directors, either shareholders or not.

Each Director shall serve as such until the next annual meeting of the Company and until a successor is appointed or qualified or until his or her earlier death, resignation or removal.

The Directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the Shareholders voted in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

The compensation to be paid by the Company to the Directors shall be determined in accordance with the terms of the Shareholders Agreement”.

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to modify article 14 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 14. Meetings of the Board of Directors.** The board of Directors may choose a chairman from among its Directors. The chairman shall hold office until the termination of the next annual meeting following his or her appointment, or until his or her death or resignation or removal, as a Director or as chairman. If the chairman is unable to attend any meeting of the Board, the Directors shall be entitled to appoint another Director to act as chairman in his or her place at the meeting.

It may also choose a secretary, who needs not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Directors and of the shareholders.

All meetings of the Board shall be held in Luxembourg unless otherwise agreed by the Board in specific circumstances.

Board meetings are convened in the ordinary course, at regular intervals but in any event not less than three (3) times per fiscal year, by not less than ten (10) Business Day's notice in writing to all of the members of the Board accompanied by an agenda specifying the business to be transacted, provided that the agenda is received by each member of the Board not less than five (5) Business Days prior to the applicable meeting.

In addition to the meetings referred to in the precedent paragraph, special Board meetings may also be convened by any one of its members giving notice to all other members in writing at least five (5) business days in advance of the day on which the meeting is to be held, such notice to summarily describe the subjects to be discussed at the meeting.

The notices referred to in the two precedent paragraphs may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each Director.

Any member of the Board who is unable to attend the meeting may be represented at such meeting by appointing in writing or telefax, or by e-mail another Director as his proxy, and such Director shall be deemed present at the meeting.

All proceedings of the Board shall be conducted in English and any minutes of such meetings shall be maintained in English.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of Directors are present or represented as provided herein. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes cast at such a meeting unless otherwise provided in the present Articles of Association or the Shareholders Agreement provided, however, that no vote shall carry unless a majority of the Directors present or represented at the meeting vote in favour of any such decision. In the case of an equality of votes at a meeting of the Board, the chairman shall not be entitled to a second or deciding vote.

The Board of the Company may also make decisions by written resolutions without prior notice and without a vote if such resolutions are signed, in one or more counterparts, by the members of such Board then in office having not less than the number of votes that would be necessary to make such a decision at a meeting at which all the Directors were present and voting, with the date of such written resolution being the date on which the last member of such Board shall have signed a copy of such resolutions.

Meetings of the Board may also be held by telephone conference or by the use of such other communications facilities so as to permit each person participating in the meeting to speak to and hear all other persons participating therein."

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Sixth resolution

The General Meeting resolved to modify article 17 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 17. Representation of the Company. The Company shall be bound by (i) the joint signature of two Directors or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of Directors."

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to accept the following resignations with effect as at the date of the present shareholders' meeting:

- Mr. Cathal CONATY as category A director of the Company,
- Mrs. Anastasia PROXENOS and MMA Financial International, LLC from their mandate as category B directors of the Company, and,
- Mr. Pierre METZLER from his mandate as C director of the Company.

The mandate as category A director of Fairbairn Diamond Ltd. is revoked.

The General Meeting resolved to grant full and complete discharge to above mentioned directors with respect to their mandate as at the date hereof.

Mr Frank Gormley reserves his decision in respect of this item.

Eighth resolution

The General Meeting acknowledged that the Minority Shareholders, as defined in the Shareholders Agreement, proposed in accordance with section 6.3 of the aforesaid Shareholders Agreement that Mr. Cathal CONATY be appointed as director of the Company.

The General Meeting resolved to set the number of directors constituting the Board at five (5) and resolved to appoint the following directors for a one-year period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2011:

- MMA Financial International, LLC;
- Mr. Michael FALCONE; residing at 621 E. Pratt Street, Suite 600, Baltimore, MD 21201, USA,
- Mr. Pierre METZLER;
- Mr. Cathal CONATY;
- One position intentionally left vacant by the General Meeting.

Mr Frank Gormley votes against this resolution.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary public the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (L'«Assemblée Générale») de la société INTERNATIONAL HOUSING SOLUTIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et demeurant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C. Luxembourg numéro B 110747, constituée par acte de Maître Léon Thomas Metzler, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie le 2 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 décembre 2005, numéro 1478, dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 3 mars 2007 (ci-après la «Société»).

La séance a été ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Cathal CONATY, homme d'affaires demeurant à Berlin, Allemagne.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Monsieur Jeff MULLER, Senior Vice President MUNIMAE, demeurant à Tampa, Floride, USA.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

- 1) Modification des paragraphes 1 et 3 de l'article 7 des statuts de la Société;
 - 2) Constatation que la société MMA FINANCIAL INTERNATIONAL, LLC détient actuellement 82% du capital social de la Société;
 - 3) Décision à supprimer la distinction existante entre les catégories A, B et C des gérants de la Société;
 - 4) Modification des articles 13, 14 et 17 des statuts de la Société en vue de refléter la suppression des catégories de gérants de la Société;
 - 5) Changement apporté au conseil de gerance de la Société: démission, décharge et nomination des gérants;
 - 6) Divers.
- II) L'Assemblée Générale a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres recommandées envoyées le 21 septembre 2010 à tous les actionnaires de la Société.

Les copies de ces avis de convocation ont été mises à la disposition des membres de l'assemblée par le bureau de l'assemblée.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte de façon à être enregistrée au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

IV) Il résulte de la liste de présence que 2 (deux) associés représentant plus que $\frac{3}{4}$ du capital social de la Société sont présents ou représentés à la présente Assemblée Générale. Les deux autres associés à savoir Monsieur Frank Gormley et Monsieur Ronan King participent à l'Assemblée par conférence téléphonique (conformément à l'article 7 des statuts) après avoir été dûment identifiés par les membres du bureau.

La présente Assemblée Générale est donc valablement tenue et pourra prendre des décisions sur tous les sujets figurés dans l'agenda.

Ayant pris en considération l'intérêt supérieur de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier les paragraphes 1 et 3 de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Assemblée générale des associés.** Une assemblée annuelle des associés doit être tenue au Luxembourg à la date et à l'heure fixées à chaque fois par le Conseil mais pas plus de six mois après la clôture de l'année fiscale.

(...)

La Société doit informer par écrit chaque associé autorisé à voter en assemblées, de toute assemblée des associés, au moins dix (10) jours ouvrables avant sa tenue, et y joindre un ordre du jour spécifiant les sujets à discuter.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de constater que la société MMA FINANCIAL INTERNATIONAL, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Maryland et ayant son siège social au 33 N. Garden Ave, Suite 1200, Clearwater, Florida, USA, détient actuellement Huit mille deux cent et deux (8.202) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, soit 82% du capital social de la Société.

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de supprimer la distinction existante entre les catégories A, B et C des gérants de la Société.

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un Conseil de gérance composé de sept (7) gérants au maximum, associés ou non associés.

Chaque gérant doit exercer sa fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société et jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé ou qualifié ou jusqu'à sa mort prématurée, démission ou son remplacement.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum), par une résolution de l'assemblée générale des associés votée selon les termes du Pacte d'Associés.

La rémunération payée par la Société aux gérants sera déterminée selon les termes du Pacte d'Associés.»

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14. Réunion du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut choisir un président parmi les gérants. Le Président sera en fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle suivant celle de sa nomination, ou jusqu'à sa mort, sa démission ou son remplacement, comme gérant ou Président. Si le Président est dans l'impossibilité de participer à une réunion du conseil de gérance, les gérants auront le droit de nommer un autre gérant, afin de remplacer le Président empêché le temps de la réunion.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Toutes les réunions du conseil devront être tenues au Luxembourg sauf décision contraire du Conseil dans des circonstances spécifiques.

Le conseil de gérance se réunit pour la gestion courante, à des intervalles réguliers mais dans aucun cas moins de trois fois par année fiscale sur base d'une convocation écrite adressée à tous les membres du Conseil au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la réunion et accompagnée ou suivie d'un ordre du jour indiquant les questions à traiter, cet ordre du jour devra être reçu par tous les membres au moins cinq (5) jours avant la réunion concernée.

En dehors des réunions auxquelles il est fait référence dans le précédent paragraphe, des réunions spéciales du conseil pourront être convoquées par chacun des membres du Conseil qui enverra une convocation écrite à tous les autres membres et ceci au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Cette convocation devra décrire sommairement les points à discuter lors de la réunion.

Il pourra être renoncé aux convocations auxquelles il est fait référence dans les deux paragraphes précédents par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou fax, ou par email de chaque gérant.

Tout gérant ne pouvant pas assister à une réunion pourra se faire représenter à cette réunion par un autre gérant par écrit ou par fax ou e-mail et ce gérant sera alors considéré présent à la réunion.

Toute délibération du Conseil devra être conduite en anglais et tout procès-verbal de ces réunions devra être transcrit en anglais.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des gérants est au moins présente ou représentée à la réunion dans les conditions décrites ci-dessus. Les décisions devront être prises à la majorité simple des votants à ces réunions sauf disposition contraires des présents statuts or du Pacte d'Associés, étant cependant précisé qu'aucun vote ne passera si une majorité de gérants présents ou représentés à la réunion ne votent pas en faveur d'une telle décision. En cas d'égalité des voix à une réunion du Conseil, le président n'a pas le droit à un second vote ni à une voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance peut également prendre des décisions par résolutions écrites sans convocation préalable et sans vote si ces résolutions sont signées, en un ou plusieurs exemplaires, par des membres du conseil en fonction n'ayant pas moins que le nombre de voix et qui serait nécessaire pour prendre cette décision à une réunion où tous les gérants seraient présents ou voteraient; la date de telles résolutions écrites étant la date à laquelle le dernier membre du Conseil aura signé une copie de ces résolutions.

Les réunions du conseil pourront aussi être tenues par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication autorisant toute personne participant à la réunion à parler et à entendre les autres personnes participantes.

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17. Représentation de la Société.** La Société est engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants (ii) par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.»

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter les démissions suivantes avec effet au jour de la présente Assemblée Générale:

- M. Cathal CONATY comme gérant de catégorie A de la Société,,
- Mme. Anastasia PROXENOS et MMA Financial International, LLC de leur mandat comme gérant de catégorie B de la Société, et,
- M. Pierre METZLER de son mandat de gérant de catégorie C de la Société.

Le mandat de Fairbairn Diamond Ltd. comme gérant A est révoqué.

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus à tous les gérant précités pour leur mandat respectif.

M. Frank Gormley réserve sa décision.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a constaté que les Associés Minoritaires, comme définis dans le Pacte d'Associés, ont proposé, en vertu de l'article 6.3 du Pacte d'Associés, de nommer M. Cathal CONATY en tant que leur gérant de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer le nombre des gérants du Conseil de gérance à cinq (5) et a décidé de nommer les gérants suivants pour une période d'un an qui sera terminée lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2011:

- MMA Financial International, LLC;
- M. Michael FALCONE; demeurant à 621 E. Pratt Street, Suite 600, Baltimore, MD 21201, USA,
- M. Pierre METZLER;
- M. Cathal CONATY;
- Une place a été sciemment laissée vacante par l'Assemblée Générale.

M. Frank Gormley vote contre cette décision.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CONATY, P. METZLER, J. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47325. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152569/302.

(100175321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Trivisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 156.695.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before us, Aloyse Biel, notary public residing in EschsurAlzette.

THERE APPEARED:

SOFIDRA SHIPPING S.C.A., with registered office at 3436, Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.160, here represented by its manager SOFIDRA S.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.723,

represented by its directors Miss Julie De Nul, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités and Mr Johan VAN BOXSTAEL, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités

here represented by Mr Koeraad STANDAERT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités

by virtue of a proxy given at Luxembourg under private seal on the 15th November 2010,

said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital.

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be TRIVISA S.A.

Said company shall have its registered office in Capellen.

Without prejudice to the common rules concerning contractual cancellation in the case the registered address of the company is fixed by an agreement with a third party, the registered office of the company may be transferred at the sole decision of the board of directors or the sole director, to any place within the city limits of the original registered office.

The registered office may be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to third parties by the corporation's body which in the circumstances is best placed to take such measure.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the company.

The company may also purchase, sale, freight, charter and manage seagoing vessels.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000. EUR), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten Euros (310.EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions Euros (10,000,000. EUR). The board of directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present provision, to have documented in such form as required the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, all in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the board of directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any whatsoever currency. Provided always that any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With due respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors or the sole director is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and Supervision

Art. 4. In case of several shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting finding more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be chosen by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be reeligible.

The board of directors appoints a president among its members and may also appoint one or several vicepresidents of the board of directors. The first president shall be appointed by the general meeting. In the event the president is absent, the meeting of the board of directors shall be presided by a director present and appointed ad hoc.

Art. 5. The board of directors shall meet each time it is called for by the president of the board or two of its members.

The board shall validly meet despite no prior call having been made in case of all directors are present or duly represented.

The meetings of the board of directors are held at such time and place as indicated in the call notice.

The board of directors will only deliberate or act validly when a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter or telefax. The members can also assist by phone or video conference.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote. In case of a tie of votes, the president shall have the casting vote.

In the same conditions, the board of directors may decide on resolutions through circular letters by casting their votes by one or more letters or by telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all such documents jointly constituting the minutes evidencing the decision taken. Such resolutions in writing approved and signed by all directors shall be as valid and have the same effects as if they had been adopted at an actual directors' meeting.

Art. 6. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the board of directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

Art. 7. The board of directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole shareholder may issue powers of attorney for certain matters and may revoke same at any time. The board of directors may entrust the daily management of the corporation to one of its members who will be called managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several attorneys duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.

Art. 9. The board of directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 10. The audit of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title 3. General meeting and distribution of profits

Art. 11. In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may exercise all the powers given to the meeting of the shareholders and decides in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the shareholders represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the corporation.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 12. The annual meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of June, each year at 15.00 o'clock pm of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 13. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of the published capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the subscribed assets and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to nonredeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

Art. 14. The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirtyfirst day of December of each year.

Art. 15. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting according to the same rules as apply for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Transitory provisions

1.The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirtyfirst day of December two thousand and ten.

2.The first annual general meeting will be held in two thousand and eleven.

Subscription and Payment

The articles of association having been established, the aforesaid corporation present, i.e. SOFIDRA SHIPPING S.C.A., declares to subscribe all 100 shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up entirely in cash so that thirty one thousand Euros (31.000, EUR), are now available to the new corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that he has investigated whether the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges these having been complied with.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately one thousand eight hundred euros (1,800. EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the abovenamed person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is 3436, Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the same municipality.

Second resolution

The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

Third resolution

Are appointed as directors:

Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Mr David LUTTY, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Mr Johan VAN BOXSTAEL, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen.

Is appointed as President and as managing director:

Mr Koenraad STANDAERT, afore said.

Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 43.298.

Fifth resolution

The mandates of the directors, president, managing director, and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Sixth resolution

Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present articles of incorporation, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part or all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby confirms that at request of the afore said person present, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same person present and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 15 novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à EschsurAlzette.

A comparu:

SOFIDRA SHIPPING S.C.A., avec siège social 3436, Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.160, représentée par son gérant la société SOFIDRA S.A., avec siège social à L1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.723, ici représentée par ses administrateurs:

Mademoiselle Julie De Nul, employée privée, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen et Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen, lesquels ont délégué aux fins des présentes:

Monsieur Koenraad STANDAERT, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg le 15 novembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ciavant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de TRIVISA S.A.

Le siège social est établi à Capellen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du GrandDuché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le GrandDuché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoise ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance.

La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs susmentionnés. Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûretés sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associés que la Société.

La société a également pour objet l'achat, la vente, le fret, l'affrètement et la gestion de navires de mer.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310, EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000, EUR) à dix millions d'Euros (10.000.000, EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente disposition, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de

l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ciavant stipulées et par dérogation à l'article 11 ciaprès, le conseil l'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs viceprésidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou téléfax étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par téléfax ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

Art. 6. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateurdélégué.

Visàvis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateurdélégué ou l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 11. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir SOFIDRA SHIPPING S.C.A., précitée, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à 3436, Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration ou l'administrateur unique de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de réviseur d'entreprise à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Koenraad STANDAERT, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateur délégué:

Monsieur Koenraad STANDAERT, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommée réviseur d'entreprise:

GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.298.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration de l'administrateur délégué et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Standaert, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13962. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151958/409.

(100175003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

White Tower S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.699.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Mr. René FALTZ, lawyer, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

2.- Mr. Thomas FELGEN, lawyer, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The appearing persons are hereby represented by Mr. Laurent BARNICH, private employee, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, by virtue of two proxies given on October 19, 2010,

which proxies signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of WHITE TOWER S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (€ 400,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of FOUR HUNDRED EURO (€ 400.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the Shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of May à 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of Attorney and Convening Notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board . The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding Signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable Law. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2010.

b) The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The articles of Incorporation having thus been established, the persons appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- Mr. René FALTZ, prenamed, five hundred shares	500
2.- Mr. Thomas FELGEN, prenamed, five hundred shares	500
TOTAL	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (€ 400,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand eight hundred Euro (€ 1,800.-).

Extraordinary General Meeting

The above named parties, represented as aforesaid, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2) The following are appointed directors:

- Mr. René FALTZ, lawyer, born in Luxembourg, on August 17th 1953, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Mr. Thomas FELGEN, lawyer, born in Luxembourg, on December 14th 1971, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Mr. Laurent BARNICH, private employee, born in Luxembourg, on October 2nd 1979, with professional address in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3) Has been appointed statutory auditor:

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., in abbreviation LOMAC S.A., having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 22.206.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5) The registered office of the company is established in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

2.- Monsieur Thomas FELGEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Les comparants sont ici représentés par Monsieur Laurent BARNICH, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 19 octobre 2010,

lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de WHITE TOWER S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (€ 400,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de Convocation, Quorum, Procurations, Avis de Convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux

administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-Verbal de Réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures Autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou

- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications Statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur René FALTZ, prénommé, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Thomas FELGEN, prénommé, cinq cents actions	500
TOTAL	<u>1.000</u>

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE CENTS EUROS (€ 400.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents Euros (€ 1.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur René FALTZ, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 17 août 1953, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Monsieur Thomas FELGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 14 décembre 1971, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Monsieur Laurent BARNICH, employé privé, né à Luxembourg, le 2 octobre 1979, avec adresse professionnelle à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abréviation LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BARNICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1651. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151975/416.

(100175208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Monarchy Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.119.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 5 novembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

MONARCHY ENTERPRISES S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010152096/16.

(100173782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Holpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.866.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152064/14.

(100174158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenues en date du 12 octobre 2010 par vote circulaire

Election de M. Rolf Engman, demeurant Oxbärsvägen 10B, S-90435 Umea (Suède), comme Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011. M. Engman remplace Mlle Karin Widlund, Administrateur démissionnaire avec effet à ce jour.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152086/14.

(100174209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152087/10.

(100173754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Städ a Land, Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 6.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2009 du 24 février 2010 à Beckerich

Une assemblée générale extraordinaire est proclamée à 19 heures 30.

La proposition du conseil d'administration de dissoudre l'association sans but lucratif Städ a Land est acceptée à l'unanimité.

Albert Goedert est nommé liquidateur.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide d'attribuer l'actif net à raison de 50% à l'association Georges Kayser Altertumsforscher et à raison de 50% à la Fondation pour l'Architecture et l'Ingénierie.

Albert Goedert

Le Président

Référence de publication: 2010152122/16.

(100174099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Jean LAMBERT,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme MOMO INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 104434

Date effective: 12 Novembre 2010,
Luxembourg, le 12 Novembre 2010.

Jean LAMBERT.

Référence de publication: 2010152091/14.

(100173723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Claudia HERBER,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le 6 Septembre 1965 à Irmenach (Allemagne),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme MOMO INTERNATIONAL SA. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 104434

Date effective: 12 Novembre 2010,
Luxembourg, le 12 Novembre 2010.

Claudia HERBER.

Référence de publication: 2010152092/15.

(100173727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication des décisions prises par le conseil d'administration du 25 mai 2010 pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 29 septembre 2010, sous le numéro L100147773.

Il y avait lieu de lire:

Monsieur Marc Molitor, né le 30.08.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 66, rue de Luxembourg (Technoport) à L-4221 Esch sur Alzette a été nommé délégué à la gestion journalière avec la fonction de CEO conformément à l'article 10 des statuts, avec effet immédiat. Monsieur Marc Lemmer continuera d'occuper le poste d'administrateur-délégué de la société qu'il occupe depuis le 07.05.2010 et qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2011.

Au lieu de:

Monsieur Marc Molitor, né le 30.08.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 66, rue de Luxembourg (Technoport) à L-4221 Esch sur Alzette a été nommé délégué à la gestion journalière avec la fonction de CEO conformément à l'article 10 des statuts, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Marc Lemmer qui occupait le poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153365/25.

(100176185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Patrice YANDE,

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme MOMO INTERNATIONAL S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 104434 Date effective: 12 Novembre 2010
 Luxembourg, le 12 Novembre 2010. Patrice YANDE.
 Référence de publication: 2010152093/14.
 (100173730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 104.434.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy, Belgique
 démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme MOMO INTERNATIONAL S.A.
 ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 104434
 Date effective: 12 Novembre 2010
 Luxembourg, le 12 Novembre 2010. Catherine PEUTEMAN.
 Référence de publication: 2010152094/15.
 (100173732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Oceanic Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 139.206.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 9 novembre 2010, l'assemblée générale a décidé de révoquer M. Johan DEJANS, M. Richard BREKELMANS et la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant qu'Administrateurs C, et ce avec effet rétroactif au 14 octobre 2010.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 11 novembre 2010.
 Richard BREKELMANS
Mandataire
 Référence de publication: 2010152098/15.
 (100173921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.
 R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 17/11/2010. Signature.
 Référence de publication: 2010152139/10.
 (100175074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Extrait du conseil d'administration du 08/11/2010

Résolution unique:

Monsieur Georges OBEGI, né le 04/01/1965 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban, est élu Président du Conseil d'administration. Son mandat prend fin avec celui du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes 2010. Il engage la société par sa signature individuelle conformément aux statuts.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE
B E M O
16, bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010152102/17.

(100173860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Obelix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.984.

Par la présente, la soussignée

INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC., ayant siège social à Calle Aquilino De La Guardia, Ocean Business Plaza 1206 Ciudad de Panama, Panama

donne ses démissions de la charge de commissaire de la société OBELIX S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

International Managing Company Inc.

Par procuration

Francesco Olivieri

Référence de publication: 2010152106/15.

(100173804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Augsburg S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152108/17.

(100173766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Bamberg/München S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152109/17.

(100173834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.895.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

- 1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Property Gelsenkirchen S.à r.l.
Nick REID / David CATALA
Manager / Manager

Référence de publication: 2010152110/17.

(100173772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.622.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Pirelli & C. Real Estate S.p.A., une société anonyme de droit italien établie et ayant son siège social a via Gaetano Negri, n°10, Milan, Italie, et inscrite au "Registro delle imprese" de Milan sous le numéro 02473170153, associé de la société IN Holdings I S.a r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.622, a décidé de modifier la dénomination sociale de la société Pirelli & C. Real Estate S.p.A ..

En conséquence, "Pirelli & C. Real Estate S.p.A." sera dorénavant dénommée "Prelios S.pA" et ce, avec effet au 25 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010152566/20.

(100175678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.498.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

- 1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Property Hof S.à r.l.
Nick REID / David CATALA
Manager / Manager

Référence de publication: 2010152111/17.

(100173774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.538.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Langenfeld S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152112/17.

(100173777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Siegen S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152113/17.

(100173791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.533.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Trier S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152114/17.

(100173761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.630,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2008, acte publié au Mémorial C, n° 695 du 20 mars 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole Götz
Manager

Référence de publication: 2010152152/14.

(100174655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Milnown Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 137.882.

—
Cession de parts sociales

La société LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, Zone Industrielle, 8287 Kehlen, cède à la date du 02/02/2008

- À la société MILNOWIN PROPERTIES LTD Griva Digeni 84, Savvides BUILDING, 2nd floor, flat/office 201,3101 LIMASSOL, Cyprus, 100 (cent) parts sociales qu'elle détient dans la société MILNOWN LUX S.à.R.L, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 137882, avec le siège social à 4740 Pétange, 5 rue Prince Jean.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit :

- MILNOWIN PROPERTIES LTD Griva Digeni 84, Savvides Building, 2 nd floor, flat/office 201, 3101 LIMASSOL, Chypre.	100 parts sociales
TOTAL	<u>100 parts sociales</u>

Le 17 Novembre 2010.

Pour extrait conforme
Milnown Lux S.à.R.L

Référence de publication: 2010152637/20.

(100175746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Property Weinheim S.à r.l.
Nick REID / David CATALA
Manager / Manager

Référence de publication: 2010152115/17.

(100173760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.883.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1) M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 NOV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Property Würzburg S.à r.l.

Nick REID / David CATALA

Manager / Manager

Référence de publication: 2010152116/17.

(100173828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Patikop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 70.458.

—
Auszug aus dem Protokoll der der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Oktober 2010

Aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Oktober 2010 geht hervor, dass:

1. Herr Sebastian Heinrich KÖHLER, wohnhaft in L - 2317 Howald, 21B, rue General Patton, bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, in seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt wird.

2. Herr Albert SCHMITZ, wohnhaft in D - 54298 Orenhofen, bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, in seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt wird.

3. Herr Heinrich KÖHLER, wohnhaft in L - 2630 Luxembourg, 141, Rue de Trèves, bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, in seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied bestätigt wird.

4. Herr Dr. Peter WIDDAU, wohnhaft in D - 54290 Trier, 10, Christophstrasse, bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, in seinem Amt als Rechnungskommissar bestätigt wird.

Junglinster, den 15. November 2010.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010152675/20.

(100175640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Red 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 144.380.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 5 novembre 2010 que le mandat des gérants Hermann-Günter Schommarz, Stewart Kam-Cheong, et Matthew Jamurtas a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010152117/17.

(100174031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

SAROMA invest, Société Coopérative.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010152123/11.

(100173740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Sifrabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 41.402.

Nous vous informons démissionner du mandat de Commissaire aux comptes de la société SIFRABEL avec effet au 20 mars 2008.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

EUROPEAN AUDIT
Société à responsabilité limitée
Alhard von KETELHODT
Gérant

Référence de publication: 2010152124/15.

(100173781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010152129/11.

(100173735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Silit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 84.680.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 octobre 2010

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué; lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010152125/16.

(100173705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Adapam S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAPAM S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152149/12.

(100174965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société en date du 15 janvier 2010 que KPMG Audit, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréée en remplacement de Ernst & Young, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152127/16.

(100173658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

AMO Holding 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.568.

L'Assemblée générale du 16 novembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau commissaire Madame Marie-Claude Proulx, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Proulx a été nommée pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152400/14.

(100176164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Agiofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010152386/10.

(100176142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.